



Chers Membres,

Dans le cadre d'une réouverture imminente de nos installations ce **samedi 30 mai**, et suite aux directives du CNS, le Comité Directeur a décidé de n'ouvrir le club que trois demi-journées semaine. Il s'agit du mercredi, du samedi et du dimanche aux heures indiquées dans notre ROI.

Nos installations ne seront accessibles qu'à un maximum de 20 personnes à la fois, commissaires et membre du comité compris.

Un système stricte de réservation d'horaire de passage sera donc mis en place et consultable sur notre site.

Je vous demande de prendre contact avec le responsable informatique ou moi-même (ict@aocflorennes.be ou bien securite@aocflorennes.be) afin de compléter la grille horaire pour l'inscription. Les créneaux libres peuvent être visualisés sur le site de l'AOC dans la section ad-hoc. Pour vous inscrire, il est demandé de fournir par email les informations suivantes :

- Nom
- Prénom
- N° AOC
- N° de téléphone où l'on peut éventuellement vous joindre
- Calibre utilisé
- Créneau souhaité

Vous recevrez une confirmation une fois votre inscription validée.

Recommandations imposées.

Le tireur restera chez lui s'il présente les symptômes suivants : rhume, écoulement nasal, éternuement, toux légère, température supérieure à 38° ou si un membre de leur famille présente ces symptômes ; ou s'il a été en contact les 15 jours précédents avec une personne présentant ces symptômes.

Le tireur devra se présenter au club uniquement après une réservation horaire. Dans le cas contraire, il sera refusé et devra quitter le site.

L'utilisation du parking (dalle en béton) sera obligatoire afin de ne pas faciliter le contact entre les membres.

Le tireur se présentera un quart d'heure avant son heure de tir. Il attendra dans sa voiture et évitera les contacts

Les tireurs inscrits se présenteront au club avec leur moyen de protection, masque, du gel hydroalcoolique ou autres moyens de désinfection (lingettes), gants

Le tireur suivra les instructions du commissaire de tir pour se rendre à son pas de tir, pour sa préparation, sa séance de tir et la manière de quitter le pas de tir et le stand.

Il quittera le club immédiatement après sa séance, sans s'attarder et se tiendra à distance de minimum 1,5 M des autres membres.

Un temps limite sera défini, un maximum d'une demi-heure par séance et quinze minutes pour l'installation et la désinstallation afin de faciliter la rotation des tireurs.

Les règles habituelles de sécurité en cas d'enrayage ou d'incident de tir restent de stricte application.

Les initiations de nouveaux membres et entraînements dirigés ne sont pas autorisés pour le moment.

Les stands seront aménagés afin de visualiser rapidement les pas de tirs inutilisables (rubalise / pas de cibles installées / pas de chaises, etc.)

MATERIEL.

Chaque tireur apportera son propre matériel, outre ses armes, ses munitions et protections auditives, les cibles en vue de sa séance et tout le matériel utile à la pratique de son sport.

Le prêt de protection ou autre accessoire est interdit.

Ouverture des « Pas de tirs »

La cafeteria et le secrétariat sont fermés

Le club affichera clairement les directives et les règles d'hygiène.

Chaque tireur sera porteur de son stylo personnel afin de pouvoir remplir le carnet de présence.

Les commissaires de tirs superviseront la mise en place et le respect du protocole, ceux-ci pourront renvoyer toute personne ne respectant pas les consignes ou présentant les symptômes du virus.

Le stand 10 mètres reste fermé car il ne répond pas pour l'instant aux critères du CNS.

Ceci implique une gestion des participants avec une grille horaire de passage.

Eviter des rassemblements autour des stands. Si trop de candidats, ils restent dans leurs voitures en attendant leur tour de passage qui leur sera signifié par le commissaire de tir.

Pas de possibilités de changer de stand. Le choix de la séance via le mail d'inscription (ICT/Sécurité). Si nécessaire le membre doit reprendre une inscription à une autre date.

Il ne sera pas possible de changer de cibles, le temps de 30 minutes de tir ne permettant pas le changement de cibles. **Vous tirez l'ensemble de votre quota munitions dans la même cible**

Pour les armes de poing uniquement 22 Lr, 38 WC, 38 Sp, il faut privilégier le grand 25 mètres.

Pour ce qui est des calibres majeurs (357, 45,44 dangerosité car récupération des douilles), ceux-ci sont interdits pour le moment au petit stand 25 mètres. Il faut admettre que certains tireurs ne possèdent qu'une arme en calibre 9mm. Celui-ci sera dès lors autorisé dans le petit stand.

Les armes longues sont interdites pour le moment dans le petit stand.

Elles sont toutefois autorisées dans le grand 25 mètres en respectant les consignes écrites dans notre ROI.

La réouverture des pas de tirs a pour seul but de reprendre le tir et en aucun cas de partir sur de la compétition, ni du tir de découverte. Les mensuels sont suspendus.

Les commissaires de tir pourront faire leur séance de tir en fin de journée quand leur prestation est terminée

Quand un tireur a fini sa séance, il désinfecte la partie qu'il a occupée avec le matériel mis à sa disposition. Ensuite il rentre directement chez lui en appliquant les gestes barrières.

Le Comité compte sur votre collaboration totale, afin que cette reprise partielle de votre loisir se passe dans les meilleures conditions possibles.

D.BRUYERE

Directeur de Tir

Responsable Sécurité

GSM 0485031175

Email : securite@aocflorennes.be